

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Patrice VIALA

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Nicolas RAMONDENC, Michel SIMONIN

Excusé ayant donné un pouvoir : Claude BARTHELEMY à Bernard ROUVE, Annie BEL pouvoir à Patrice VIALA, Jean-François BRU pouvoir à Patrick RIVEMALE, Alain DEJOB pouvoir à Michelle FONTANILLES, Virginie JAUFFRET pouvoir à Jean-Louis FRANJEAU, David MAURY pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Cyril TOUZET pouvoir à Jacques BERNAT, Bernard VIALA pouvoir à Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE

Absents : Marc TOURRET, Michel WOLKOWICKI

M. le Président énonce les pouvoirs.

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du dernier Conseil du 08/02/2018.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique ALIES

→ Comptes Administratifs 2017

Les Comptes Administratifs ont été présentés par Mme Monique ALIES, 1^{ère} vice-Présidente. Monsieur Claude CHIBAUDEL, Président, ne participe pas au vote.

Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

Les travaux ont été réalisés en 2 phases :

- La construction de la zone d'activités est finie
- Les chaussées et l'aménagement paysager seront réalisés en suivant

En 2017, un prêt de 350 000.00 € a été passé sur 5 ans afin d'anticiper la vente des lots. Consolidation du prêt si stock.

A ce jour, nous avons une promesse d'acquisition pour 2 lots.

Compte Administratif 2017

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	332 500.00	332 500.00	198 000.00	198 000.00
Réalisations de l'exercice	144 768.29	0.00	0.00	350 000.00
Résultat reporté de l'exercice 2016	0.00	0.00	0.00	0.00
Total cumulé	144 768.29	0.00	0.00	350 000.00
Résultat de l'exercice	-144 768.29			350 000.00
Résultat de clôture 2017	-144 768.29			350 000.00
Restes à réaliser à reporter en 2018				
Affectation du résultat	Report en fonctionnement D002 : -144 768.29		Section d'investissement R001 : 350 000.00 €	

Résultat cumulé de l'exercice : 205 231.71 €

Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

Actuellement, sur cette zone d'activités comprenant 13 lots, 6 lots ont été vendus et il reste à la vente 7 lots.

Compte Administratif 2017

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	147 603.88	147 603.88	131 785.89	131 785.89
Réalisations de l'exercice	15 316.37	0.00	21 436.82	0.00
Résultat reporté de l'exercice 2016	0.00	115 613.88	110 348.89	0.00
Total cumulé	15 316.37	115 613.88	131 785.71	0.00
Résultat de l'exercice	-15 316.37		-21 436.82	
Résultat de clôture 2017		100 297.51	-131 785.71	
Restes à réaliser à reporter en 2018				
Affectation du résultat	Report en fonctionnement R002 : 100 297.51		Section d'investissement D001 : -131 785.71 €	

Résultat cumulé de l'exercice : -31 488.20 €

Budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Pierre »*Compte Administratif 2017*

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	403 980.06	403 980.06	373 650.30	373 650.30
Réalisations de l'exercice	30 829.90	36 770.00	25 112.59	0.00
Résultat reporté de l'exercice 2016	0.00	154 382.06	348 537.30	0.00
Total cumulé	30 829.90	191 152.06	373 649.89	0.00
Résultat de l'exercice		5 940.10	-25 112.59	
Résultat de clôture 2017		160 322.16	-373 649.89	
Restes à réaliser à reporter en 2018				
Affectation du résultat	Report en fonctionnement R002 : 160 322.16		Section d'investissement D001 : -373 649.89 €	

Résultat cumulé de l'exercice : -213 327.73 €

Budget annexe « Cinéma »*Compte Administratif 2017*

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	41 760.61	41 760.61	917.00	917.00
Réalisations de l'exercice	37 242.89	38 216.71	458.00	457.00
Résultat reporté de l'exercice 2016	0.00	1 560.61	457.00	0.00
Total cumulé	37 242.89	39 777.32	915.00	457.00
Résultat de l'exercice		973.82	-1.00	
Résultat de clôture 2017		2 534.43	-458.00	
Restes à réaliser à reporter en 2018				
Affectation du résultat	Report en fonctionnement R002 : 2 534.43		Section d'investissement D001 : -458.00 €	

Résultat cumulé de l'exercice : 2 076.43 €

Budget annexe « Ordures Ménagères »

Actuellement, et ce afin de ne pas grever le budget, une partie des charges de personnel est portée par le budget général.

De plus, en 2017, on peut constater des dépenses exceptionnelles importantes correspondant à la location d'un polybenne en attendant la réception du camion polybenne commandé.

Compte Administratif 2017

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	786 998.00	786 998.00	389 401.46	389 401.46
Réalisations de l'exercice	629 033.74	726 717.72	233 464.88	145 846.79
Résultat reporté de l'exercice 2016	127 982.32	0.00	0.00	277 713.97
Total cumulé	757 016.06	726 717.72	233 464.88	423 560.76
Résultat de l'exercice	97 683.98		-87 618.09	
Résultat de clôture 2017	-30 298.34			190 095.88
Restes à réaliser à reporter en 2018			225 195.00	35 000.00
Affectation du résultat	Report en fonctionnement D002 : -30 298.34		Section d'investissement R001 : 190 095.88 €	

Résultat cumulé de l'exercice : 159 797.54 €

Budget Principal

Compte Administratif 2017

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Prévu au BP 2017	4 175 831.03	4 175 831.03	5 175 791.02	5 175 791.02
Réalisations de l'exercice	3 276 781.60	3 854 347.00	1 097 656.84	823 206.29
Résultat reporté de l'exercice 2016	0.00	363 413.03	185 637.35	0.00
Total cumulé	3 276 781.60	4 581 173.06	1 283 294.19	823 206.29
Résultat de l'exercice		577 565.40	-460 087.90	
Résultat de clôture 2017		940 978.43	-645 725.25	
Restes à réaliser à reporter en 2018			3 445 194.00	3 291 330.00
Affectation du résultat	Report en fonctionnement R002 : 141 389.18		Section d'investissement R001 : 645 725.25 €	

Résultat cumulé de l'exercice : 295 253.18 €

→ Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur le Président ouvre le débat sur les perspectives et estimations budgétaires pour 2018 au regard des résultats 2017, des charges et engagements en fonctionnement, des restes à réaliser, des opérations envisagées en investissement pour l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'invitation de Monsieur le Président à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2018.

→ Etudes géotechniques à réaliser dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle de Belmont-sur-Rance : choix du bureau d'études

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite à la consultation pour la réalisation de l'étude des sols de fondation, du dallage, de la voirie et des terrassements pour assurer la mission géotechnique de type G2pro et les investigations géotechniques concernant la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Belmont-sur-Rance, 2 bureaux d'études ont fait acte de candidature :

- Bureau d'études I-TERRE – 54 Rue de Glossop – 12 100 MILLAU,

- Groupement d'entreprises composé de :

- GEOBILAN – 29, Rue de l'Occitanie – 31 820 PIBRAC
 ☞ Mission géotechnique de type G2pro
- ESCG – 20, le Courtalou – 65 300 CLARENS
 ☞ Sondages – investigations géotechniques

Au vu des offres reçues, une analyse des offres a été demandée au groupement assurant la mission de maîtrise d'œuvre Mme ROUQUETTE, architecte, et le Bureau d'Etudes Techniques CETEC.

L'offre du groupement d'entreprises regroupant le cabinet GEOBILAN et l'entreprise ESCG (Entreprise de Sondages et de Contrôles Géotechniques) est l'offre la mieux disante. La mission géotechnique de type G2 pro s'élève à 650.00 € HT soit 780.00 € TTC, et, la réalisation des sondages et investigations géotechniques s'élève à 1 535.00 € HT soit 1 842.00 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de retenir les devis proposés par le cabinet GEOBILAN et l'entreprise ESCG pour assurer la mission géotechnique pour un montant total de 2 185.00 € HT soit 2 622.00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats et/ou devis pour la réalisation de la mission géotechnique.

→ Entretien des sentiers de randonnée : choix des entreprises et validation des devis

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'entretien des sentiers de randonnée est actuellement assuré de la façon suivante :

- Par des entreprises locales pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais et le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès,

- Par les agents de la collectivité pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Saint Serninois.

Pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais et le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès, des devis ont été demandés aux entreprises locales.

Au vu des offres reçues, les entreprises suivantes, les mieux disantes ont été retenues pour assurer la mission d'entretien des sentiers au printemps et dans le courant de l'été 2018 :

- JACQUEMOND Didier Travaux Paysagers/Travaux Ruraux = devis approximatif par rapport aux travaux effectués en 2017 pour l'entretien des sentiers de randonnée du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès d'un montant de 4 625.00 € HT soit 5 550.00 € TTC,
- SARL Verdurmen-Galonnier = devis pour l'entretien des sentiers de randonnée de St Sever, Murasson et Mounès pour un montant de 3 492.00 € HT soit 4 190.40 € TTC,
- GREGORY FAJOU Parcs & Jardins = devis pour l'entretien des sentiers de randonnée de Belmont-sur-Rance, Belmont/Mounès et Rebourguil pour un montant de 4 200.00 € TVA non applicable.

Pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Saint Serninois, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses interviendra pour la mise en œuvre des travaux d'entretien du réseau de sentiers sur le secteur du Saint Serninois suivant leur offre correspondant à 30 jours d'intervention d'entretien au coût moyen de 280 euros jour soit un montant estimatif de 8 400.00 € pour l'ensemble du secteur du Saint Serninois.

Cependant, Gégory FAJOU Parcs & Jardins nous a fait une proposition pour l'entretien des sentiers de randonnée de la commune de Combret auquel nous souhaitons lui donner suite pour un montant de 2 300.00 € TVA non applicable.

A savoir que l'offre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses sera réévaluée au réel.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses assurera également l'ingénierie estimée à 700.00 € TVA non applicable correspondant à 2 jours d'ingénierie pour assurer un suivi des autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises privées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCÉPTE** les devis des entreprises tels que cités ci-dessus pour assurer l'entretien des sentiers de randonnée de notre territoire,
- **INDIQUE** qu'il est nécessaire que l'entretien des sentiers soit réalisé en deux interventions sur l'année à savoir une intervention au printemps et notamment assez tôt dans la saison pour permettre aux randonneurs un accès aisé donnant une image positive de notre territoire et une autre intervention dès le début de la période estivale,
- **APPROUVE** le programme d'entretien pour un montant estimatif de 25 340.40 € TTC pour l'exercice 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les devis pour l'entretien des sentiers de randonnée du territoire.

→ Renouvellement de la signalisation d'animation sur l'autoroute A75 : accord de principe pour la prise en charge de la fabrication et la pose du panneau

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande du Syndicat Mixte Autoroutier A75 qui ont projetés le renouvellement de la signalisation d'animation présente sur l'A75 qui sont devenus illisibles.

Pour notre territoire, cela concerne le panneau ABBAYE DE SYLVANES (dimensions : 3.50 m. de large x 4.80 m. de long).

Le graphisme du panneau est pris en charge par le Département et il reste à la charge de la Communauté de Communes la fabrication et la pose du panneau.

Le coût est estimé à :

- Fabrication : 3 450.00 € H.T.

- Pose : 970.00 € H.T.

TOTAL = 4 420.00 € H.T.

Afin que le renouvellement puisse avoir lieu avant l'été, le thème du panneau et l'image représentative doivent rester inchangés (à quelques évolutions et/ou corrections près).

Cette dépense doit être intégrée dans le BP 2018 du Budget Général.

→ Taxe de séjour : délibération annule et remplace suite non recevabilité du tarif défini en l'état

Suite à une non-conformité avec les tarifs applicables définis par le CGCT, les services de la DGFIP nous ont demandés de modifier le tarif de la taxe de séjour voté lors du conseil communautaire du 21/12/2017.

Le Président de la Communauté de Communes expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil Communautaire de la taxe de séjour.

Suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Belmontais, du Pays Saint Serninois et du Rougier de Camarès, la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a souhaité harmoniser cette taxe sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire souhaite instaurer la taxe de séjour sur son territoire afin de mettre en œuvre une politique de développement touristique, en partenariat avec l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud.

Par conséquent, et dans le droit fil de l'article 67 de la Loi de finances 2015 du 29 décembre 2014 (décret n°2015-970 du 31 juillet 2015), le Président propose de prendre connaissance et de se prononcer sur les nouvelles dispositions régissant les taxes de séjour au réel et au forfait qu'il conviendrait d'instituer, ainsi que la tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu les articles R. 5211-21, R.2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **DECIDE** que la taxe de séjour sera perçue au réel sur le territoire de la Communauté de Communes, quel que soit le type et la catégorie de l'hébergement,
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 15 mai au 30 septembre inclus,

- **FIXE** les tarifs à :

Catégories d'hébergements	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et autres établissements équivalents	0,70 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme : 5 étoiles et autres établissements équivalents	0,70 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme : 4 étoiles et autres établissements équivalents	0,70 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme : 3 étoiles et autres établissements équivalents	0,50 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme : 2 étoiles , villages de vacances 4 et 5 étoiles et autres établissements équivalents	0,35 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme : 1 étoile , villages de vacances 1 / 2 / 3 étoiles , chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et parc de stationnement touristique par tranche de 24h et autres établissements équivalents	0,35 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances : en attente de classement ou sans classement et autres établissements équivalents	0,35 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés : en attente de classement ou sans classement et autres établissements équivalents	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 / 4 / 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 / 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Pour les meublés : équivalence Classement / Label

Concernant les hébergements non classés, c'est-à-dire sans étoile, mais bénéficiant d'une labellisation par des organismes touristiques, une équivalence est établie entre le niveau label / étoile.

- **RAPPELLE** les exonérations prévues par la loi :
 - o Les personnes de moins de 18 ans,
 - o Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de Communes,
 - o Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire sur le territoire,
 - o Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est égal à zéro.
- **CONFIE** en tant que de besoins, à son Président, toutes délégations utiles pour signer toutes les pièces administratives et de procédures nécessaires à la bonne gestion de la présente compétence,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

→ Garage pour camion OM de Camarès

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires que le camion OM dont on se sert pour réaliser la tournée sur le secteur du Camarésien est actuellement garé sur le parking en plein centre du village de Camarès. Nous n'avons aucun garage / local pour pouvoir l'entreposer.

Auparavant, celui-ci était garé chez Thomas suite à une entente mais, malheureusement, le camion a subi de nombreuses dégradations onéreuses suite à la présence de rongeurs dans les locaux.

C'est suite à cela qu'il a été convenu, avec les agents en charge de la collecte, de ne plus garer le camion au sein des locaux de Thomas mais de le laisser sur une place du village en attendant de trouver une solution adaptée.

Afin de ne plus laisser le camion OM garé sur la place du village et ainsi remédier aux nuisances olfactives que cela peut générer, la période estivale approchant à grand pas, nous avons trouvé un local privatif que le propriétaire accepte de louer à la collectivité pour pouvoir entreposer le camion OM. Dans ce garage peut être entreposé deux véhicules.

Cette location nous est proposée pour une somme de 170.00 €/mois pour 2 emplacements.

→ Programmation travaux Voirie 2018

Ce point sera abordé lors du prochain Conseil Communautaire.

→ Questions diverses

Fibre optique – Très Haut Débit

Madame Anne-Claire SOLIER expose à l'Assemblée que la SPIE s'est rendu sur les communes de Rebourguil, Belmont et Montlaur sur lesquelles doit être déployée la fibre optique, dans un premier temps. Les travaux doivent débuter d'ici un délai de 4 mois environ.

Site Internet de la Communauté de Communes

Madame SOLIER informe les conseillers communautaires que le SMICA doit lui communiquer plusieurs maquettes dans les tous prochains jours. La Commission numérique se réunira en suivant afin de faire des choix et de travailler sur la phase rédactionnelle.

Décès du Père POMIE

Madame Anne-Claire SOLIER souhaite interpeller l'ensemble des élus suite au décès du Père POMIE. Il n'y a plus aucun représentant sur le territoire. La présence d'un prêtre sur la paroisse a un côté identitaire, c'est une notion sociétale.

Cependant, vis-à-vis de la loi, les communes ont une stricte neutralité religieuse. Monsieur MILESI indique que l'on est conscient du rôle social mais que ce n'est pas le rôle de la collectivité et des collectivités locales en général de se substituer à la population – celles-ci n'ont pas compétence. Monsieur MILESI souhaite que l'église, en tant qu'institution, face le nécessaire et peut-être propose de formuler des groupes de paroles. La collectivité doit s'en tenir à la loi.

Santé en Sud-Aveyron

Monsieur ROUSSET informe les membres présents qu'il y a une enquête en cours sur le territoire du Sud-Aveyron concernant la santé.

Cette grande consultation publique qui a été lancée en ligne sur le site www.hospitalidee.fr a pour but de solliciter l'avis de l'ensemble de la population sur le système de santé en Sud-Aveyron et son devenir. Cette enquête sur « Quel avenir pour l'organisation des soins en Sud-Aveyron ? » sera clôturée le 15 avril 2018.

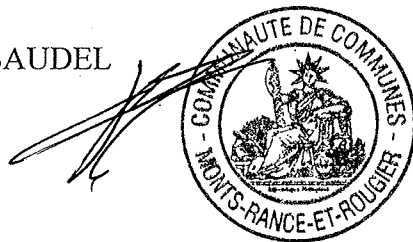
Taxe d'habitation

Monsieur RIVEMALE souhaite informer les élus sur la prise en compte par l'Etat de la taxe d'habitation 2017 pour établir la compensation.

Levée de la séance à 23 heures 30 minutes.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Patrice VIALA

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Nicolas RAMONDENC, Michel SIMONIN

Excusé ayant donné un pouvoir : Claude BARTHELEMY à Bernard ROUVE, Annie BEL pouvoir à Patrice VIALA, Jean-François BRU pouvoir à Patrick RIVEMALE, Alain DEJOB pouvoir à Michelle FONTANILLES, Virginie JAUFFRET pouvoir à Jean-Louis FRANJEAU, David MAURY pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Cyril TOUZET pouvoir à Jacques BERNAT, Bernard VIALA pouvoir à Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE

Absents : Marc TOURRET, Michel WOLKOWICKI

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Pierre »

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Pierre »

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Cinéma »

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe « Cinéma »

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Principal

Vote du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Bel Air »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de La Plane Haute »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget annexe « Zone d'Activités de Saint-Pierre »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget annexe « Cinéma »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Principal

Débat d'Orientation Budgétaire

Maison de Santé Pluri professionnelle de Belmont-sur-Rance : attribution de la mission géotechnique

Entretien des sentiers de randonnée – Entreprises retenues

Taxe de séjour 2018

Participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics